



de la Mayenne

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 8 novembre 2019

N° 858



Élections

Le Parlement clarifie le code électoral

Députés et sénateurs ont aisément trouvé un accord sur diverses dispositions tendant à clarifier le code électoral. Celles-ci s'appliqueront après le 30 juin 2020 (donc après les prochaines élections municipales).

- ✓ **Réunions publiques** : à partir de la veille du scrutin à zéro heure, il était déjà interdit de poursuivre la campagne électorale, par exemple en faisant distribuer des tracts. Par contre, très curieusement, la tenue de réunions publiques était autorisée. Ce sera interdit avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.
- ✓ **Bulletins de vote** : les nouvelles dispositions interdisent « la photographie ou la représentation d'un animal », mais autorisent un « emblème »... Hormis pour Paris, Marseille et Lyon (dispositions spécifiques), les bulletins de vote pourront comporter uniquement le nom du ou des candidats et de leurs remplaçants éventuels. La photographie ou la représentation de toute personne autre que le ou les candidats sera interdite. Ainsi, toujours à partir du 30 juin 2020, il ne sera plus possible d'intégrer, sur le bulletin de vote, le nom et/ou la photo d'une personnalité soutenant les candidats.
- ✓ **Affiches** : en cas d'affichage électoral apposé en dehors des emplacements prévus, le maire pourra faire enlever les affiches après une mise en demeure.
- ✓ **Régime électoral ou périmètre des circonscriptions** : leurs modifications deviennent impossibles dans l'année qui précède le premier tour d'un scrutin. Jusqu'à présent, c'était un « usage » – mais pas toujours respecté (cf. la circonscription unique lors des dernières élections européennes).



Société

La fracture numérique n'est pas « virtuelle »

En 2019, selon une enquête de l'Insee ⁽¹⁾, 12,0 % des 15 ans ou plus résidant en France (hors Mayotte) n'ont pas d'équipement Internet à domicile, quel que soit le type d'appareil (ordinateur, tablette, téléphone portable) et de connexion. Depuis 2009, sur dix ans, le taux a baissé de 21 points, mais des inégalités persistent.

Ainsi, 53,2 % des 75 ans ou plus ne sont pas équipés ; ou encore 34,1 % des personnes sans diplôme ou titulaires du certificat d'études primaires. Le taux est également plus élevé chez les personnes vivant seules (29,5 %). À l'opposé, seuls 1,8 % des couples avec au moins un enfant, ou 2,3 % des 15 à 29 ans, ou encore 2,5 % des diplômés de l'enseignement supérieur, ne sont pas équipés.

L'Insee observe que ne pas s'équiper peut être un choix justifié par le manque d'intérêt (cité par 19 % des non-équipés), la volonté de protéger sa vie privée (15 %) ou le fait de disposer d'un accès hors du domicile (6 %). L'Insee ajoute que 2 % des usagers d'Internet ne sont pas équipés au domicile. Dans le même temps, 6 % des personnes équipées à leur domicile n'utilisent pas Internet.

(1) – Stéphane Legleye et Annaïck Rolland (Insee), « Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base », *Insee Première* n° 1780 d'octobre 2019 (4 pages).



À vos agendas



Du film judiciaire au journalisme au cinéma... La programmation d'Atmosphères 53 en novembre

- Ce vendredi 8 novembre, se poursuit la **11^e édition du Festival du film judiciaire**, au Cinéville de Laval, avec la projection de deux films : à 18 h, le documentaire *RBG*, de Betsy West et Julie Cohen (USA, 2018, 1 h 38, en version originale sous-titrée, avec la participation de Femmes solidaires 53) ; à 20 h 30, le film *Noura rêve*, de Hinde Boujemaa (Tunisie, 2019, 1 h 30, en version originale sous-titrée, avec la participation de François d'Artemare, producteur du film, et de Lotfi Abdelli, l'un des trois acteurs principaux).
- Les 9, 10 et 11 novembre, à Château-Gontier-sur-Mayenne et à Évron, la **programmation Art et Essai** propose *Nous le peuple*, documentaire de Claudine Bories et Patrice Chagnard (France, 2019, 1 h 19) : « un film nécessaire sur le fonctionnement de nos systèmes politiques et la place que les citoyens y occupent ».
- Entre le 12 et le 26 novembre, à Château-Gontier-sur-Mayenne, puis au Bourgneuf-la-Forêt, à Évron, Renazé, Mayenne et Gorrion, le **Ciné-club** va permettre de (re) découvrir *La Vérité*, de Henri-Georges Clouzot, avec Brigitte Bardot, Paul Meurisse, Charles Vanel (France / Italie, 1960, 2 h 07, drame) : « une critique moderne et acérée de la société bourgeoise de l'époque ».
- Le vendredi 15 novembre, à 20 h, au Vox, à Mayenne, projection du documentaire *Fahavalo*, de Marie-Clémence Paes (Madagascar / France, 2019, 1 h 30) avec

la participation de la réalisatrice. Le documentaire évoque les insurrections de 1947 contre l'emprise coloniale française. La répression a fait près de 90 000 morts. Cette séance s'inscrit dans le cadre de la **Semaine de la solidarité**, en partenariat avec Fraternité Amafisoa.

- Toujours dans sa **programmation Art et Essai**, Atmosphères 53 va proposer, entre autres, le film *Camille*, de Boris Lojkine (France / Centrafrique, 2019, 1 h 30, film dramatique). Il sera projeté entre le 27 novembre et le 3 décembre, à Château-Gontier-sur-Mayenne et aussi à Évron. Camille Lepage est une « jeune photojournaliste éprise d'idéal ». Le film « aborde la question cruciale de l'éthique et de la distance du photographe ou du documentariste par rapport à son sujet ». Camille aura nécessairement toute sa place dans le [dosier sur le journalisme au cinéma](#) que le CÉAS a engagé.



Nina Meurisse interprète Camille Lepage, photojournaliste tuée en Centrafrique en 2014 à l'âge de 26 ans.

« Nous, journalistes, exposés à une course mortifère à l'audimat, portons une lourde responsabilité à chaque fois que nous y cédon. Au motif d'informer, parce que nous disposerions de "documents" sur les événements en cours, serions-nous en droit de nous affranchir de toute compassion, de tout respect pour les victimes ? Voire de perturber l'action des secours et des forces de l'ordre en divulguant certaines informations ?

Nous, citoyens, qui ne supportons légitimement plus ces dérives, portons aussi une lourde responsabilité. Au lieu de cracher sur "la presse", "les médias" ou les journalistes, quand comprendrons-nous que notre façon de "consommer" ces médias influe fortement sur leurs contenus ? Que se détourner des chaînes, radios, sites Internet, journaux ou magazines aux pratiques inacceptables serait la meilleure des façons de les amener à changer ?

Eux, politiques, élus de la Nation censés nous représenter et se montrer exemplaires en toutes circonstances, à commencer par les plus dramatiques, portent une responsabilité plus grande encore. Que certains se montrent aujourd'hui incapables d'attendre que la situation soit maîtrisée avant de se lancer dans une nouvelle polémique politicienne a quelque chose de profondément dérangeant. »

Stéphane Vernay, « Un jour de silence pour les morts » (commentaire),
Ouest-France du 13 décembre 2018.

La pensée hebdomadaire

www.ceas53.org



QU?Z
Semaine 44/2019